

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec**



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

# DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

**Bulletin de nouvelles**

Abonnement

Archives

À l'agenda

Communiqués / Discours /  
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes  
pratiques

Sites d'intérêt

## Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 3, no 34, lundi 10 novembre 2003

### La diversité culturelle, source de création : biens culturels, politique audiovisuelle et mondialisation

Une table ronde sur la diversité culturelle se tiendra les 20 et 21 novembre prochain dans le château de Sarrebruck en Allemagne sur le thème : «**La diversité culturelle, source de création : biens culturels, politique audiovisuelle et mondialisation**». Organisée par les gouvernements français et allemand, cette table ronde vise à susciter des positions franco-allemandes en vue de l'élaboration d'une convention internationale contraignante sur la diversité culturelle dans le cadre de l'UNESCO.

- <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/communiq/aillagon/sarrebruck.html>

**Un forum international sur la communication et l'expression culturelles locales**, organisé par l'UNESCO, s'est tenu le 3 novembre dernier à Saint-Domingue en République Dominicaine. Il a abordé des questions relatives : à la promotion des politiques de communication qui mettent l'accent sur la diversité culturelle, la liberté d'expression et le contenu local; à la sauvegarde des cultures en danger (du fait de la communication) qui produisent un contenu local comme moyen d'expression de la diversité culturelle

- [http://portal.unesco.org/ci/ev.php?URL\\_ID=13369&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201&reload=1068235757](http://portal.unesco.org/ci/ev.php?URL_ID=13369&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201&reload=1068235757)

#### DANS CE NUMÉRO :

##### Suivi de la Convention

- Comment utiliser la culture pour relever les défis de la diversité culturelle?

##### Communiqués, discours, déclarations

- Diversité culturelle : «le québec est en lui-même une exception culturelle»
- Convention sur la diversité culturelle : «nous voulons que l'unesco soit à la culture ce que l'omc est au commerce»
- Initier le dialogue interculturel et la prévention des conflits dans le respect de la diversité culturelle
- Les artistes du monde prônent la diversité culturelle

##### Publications et études

- La préservation de la diversité culturelle: le rôle des régions européennes et d'organisations internationales telles que l'unesco et le conseil de l'europe

##### Autres actualités d'intérêt

- Un monde "uniculturel" est voué à la mort
- Diversité culturelle : les ministres de la culture du conseil européen se sentent concernés et responsables de la protection et la promotion de la

culture et du patrimoine culturel

- La diversité culturelle est une richesse et une ressource pour le développement durable

## Suivi de la Convention

### Comment utiliser la culture pour relever les défis de la diversité culturelle?

Mme ESTELLE MORRIS, ministre britannique de la Culture

Opatija, 21 octobre 2003

Selon Mme Estelle Morris, construire l'Europe signifie trouver un langage commun et faire en sorte qu'aucune communauté ne se sente négligée. Souhaitant que «chaque élément de la société puisse jouir de sa culture et que l'expression de cette culture soit partagée par tous», Mme Morris estime notamment que «le moment est venu d'être clair et de dire que la clé du succès est l'expression individuelle et non l'homogénéité». Il s'agit pour elle «de faire passer le message au reste de l'Europe que l'art et la culture sont indispensables». (Disponible en français seulement)

- <http://www.coe.int/T/F/Communication%5Fet%5FRecherche/Presse/Ev%E9nements/5%2>

Haut de la page 

## Communiqués, discours, déclarations

### Diversité culturelle : «le québec est en lui-même une exception culturelle»

Mme MONIQUE GAGNON-TREMBLAY, Vice-première ministre du Québec, ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie

Paris, le 25 octobre 2003 - 2003/10/25

À l'occasion de la clôture du premier Congrès pluridisciplinaire européen d'études québécoises, organisé par l'Association internationale des études québécoises et le Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise, Mme Monique Gagnon-Tremblay a rappelé que «le Québec appuie l'adoption d'une Convention internationale sur la diversité culturelle consacrant le droit des États et des gouvernements à maintenir, à développer et à mettre en œuvre des politiques de soutien à la culture et à la diversité culturelle». Soulignant notamment que cet instrument international juridiquement contraignant définira un «droit applicable en matière de diversité culturelle tout en soulignant l'ouverture aux autres cultures et à leurs expressions», et créera également un «droit parallèle au droit commercial international qui ne serait pas subordonné à celui-ci», Mme Gagnon-Tremblay s'est réjouie de la décision de l'UNESCO «de donner le feu vert à la rédaction d'une telle convention». À cet égard, elle invite les universitaires à participer à cet effort, dans leurs propres pays et de l'alimenter de leur apport intellectuel, en s'inspirant notamment de l'exemple de ce qui s'est fait au Québec et dans le monde, où de larges coalitions pour la défense et la promotion de la diversité culturelle sont nées au sein de la société civile. Selon Mme Gagnon-Tremblay, «il faut que l'opinion publique (...) se fasse entendre auprès des gouvernements pour que le projet de convention, en voie de développement à l'UNESCO, corresponde vraiment aux besoins de tous les pays». (Disponible en français seulement)

- [http://www.mri.gouv.qc.ca/paris/en\\_france/actualites/sciences\\_societe/discours1.pdf](http://www.mri.gouv.qc.ca/paris/en_france/actualites/sciences_societe/discours1.pdf)



Haut de la page 

### Convention sur la diversité culturelle : «nous voulons que l'unesco soit à la culture ce que l'omc est au commerce»

M. JEAN-PIERRE BLAIS, Sous-ministre adjoint - Ministère du Patrimoine canadien

Opatija, Croatie, 20 octobre 2003 - 2003/10/20

Dans ses interventions dans le cadre de la Conférence des ministres européens responsables des Affaires culturelles, qui s'est tenue du 20 au 22 octobre 2003 à Opatija, M. Blais, en affirmant que «la culture n'est pas un produit commercial, et a donc besoin d'une politique spécifique», a notamment déclaré : «Nous voulons que l'UNESCO soit à la culture ce que l'OMC est au commerce». M. Blais souligne également que le projet de convention dont l'UNESCO vient de recevoir un appui quasi unanime des pays membres, «vise à permettre à tous les pays de mener leurs propres politiques culturelles, même si celles-ci sont en opposition avec les principes de l'OMC». Ainsi, par exemple, les subventions du gouvernement dans ce domaine «visent à encourager les spécificités de la culture canadienne». Pour M. Blais, «cet impératif culturel ne doit pas être soumis aux mêmes règles commerciales que les autres secteurs d'activité». Reconnaisant que «de nombreux pays sont confrontés, aujourd'hui, à des problèmes similaires, que ce soit en matière de soutien à l'édition, aux artistes ou aux musées», M. Blais souligne que le but de cette convention sur la diversité culturelle «est de permettre à toutes les cultures de s'exprimer, et certainement pas de favoriser uniquement des politiques «nationales». Il faut bien entendu continuer, en même temps, à s'ouvrir sur le monde et préserver tous les patrimoines existants». (Disponible en français et en anglais seulement)

- <http://www.coe.int/T/F/Communication%5Fet%5FRecherche/Presse/Ev%E9nements/5%2>
- <http://www.coe.int/T/F/Communication%5Fet%5FRecherche/Presse/Ev%E9nements/5%2>
- <http://www.coe.int/T/F/Communication%5Fet%5FRecherche/Presse/Ev%E9nements/5%2>

Haut de la page 

## **Initier le dialogue interculturel et la prévention des conflits dans le respect de la diversité culturelle**

Conférence des ministres européens responsables des Affaires culturelles - Déclaration d'Opatija

Opatija, Croatie, 22 octobre 2003 - 2003/10/22

Les ministres de la Culture du Conseil de l'Europe se sont réunis à Opatija en Croatie, du 20 au 22 octobre dernier, afin d'examiner leurs «nouveaux rôles et responsabilités pour initier le dialogue interculturel et la prévention des conflits dans le respect de la diversité culturelle». Ils ont rendu public une déclaration dans laquelle ils reconnaissent que «le respect de la diversité culturelle constitue un élément primordial de la construction d'une Europe pacifiée et prospère». Aussi, déclarent-ils : «Tous les gouvernements doivent prendre conscience de l'importance des politiques culturelles pour parvenir à ces objectifs». Rappelant que l'«apprentissage de la diversité» est une ouverture sur le monde, et implique de nouveaux regards et de nouveaux comportements, ils se sont notamment engagés à : assurer la libre expression des différentes formes de pratiques artistiques, culturelles, sociales, religieuses, philosophiques adoptées par des individus ou des groupes culturels spécifiques; soutenir les pratiques culturelles et interculturelles permettant aux identités culturelles de s'épanouir et de s'ouvrir aux autres; protéger le patrimoine matériel et immatériel dans toutes ses composantes; s'opposer à toutes formes d'assimilation violente et forcée et favoriser dans tous les États les conditions nécessaires au développement de sociétés ouvertes à la diversité culturelle. (Disponible en français seulement)

- <http://www.coe.int/T/F/Communication%5Fet%5FRecherche/Presse/Ev%E9nements/5%2>

Haut de la page 

## **Les artistes du monde prônent la diversité culturelle**

Ive Conférence annuelle du Réseau international pour la diversité culturelle (RIDC) - LETTRE OUVERTE DES ARTISTES

Opatija - 13-15 octobre 2003 - 2003/10/13-15

Les artistes appuient l'initiative de l'UNESCO d'élaborer «une nouvelle convention mondiale sur la diversité culturelle, en vue de donner un fondement juridique aux mesures gouvernementales qui favorisent la diversité culturelle et d'encourager les gouvernements à utiliser ce pouvoir dans leur pays». Ils exhortent notamment les dirigeants du monde à: ne pas vendre la culture à rabais dans les négociations

commerciales; adopter et appliquer une convention obligatoire sur la diversité culturelle; utiliser leurs pouvoirs pour soutenir les divers artistes et producteurs culturels locaux; aider les pays qui n'ont pas encore la capacité d'apporter leurs histoires, leur musique et leurs autres expressions artistiques aux publics d'ailleurs. Selon eux : «La voie de la sécurité et de la prospérité passe par la célébration et l'encouragement de notre diversité culturelle et l'acceptation et le respect de nos différences culturelles». (Disponible également en français, anglais et espagnol).

- <http://www.incd.net/letter/letterF.htm>
- <http://www.incd.net/letter/letterS.htm>
- <http://www.incd.net/letter/letter.htm>

Haut de la page 




## Publications et études

### La préservation de la diversité culturelle: le rôle des régions européennes et d'organisations internationales telles que l'unesco et le conseil de l'europe

Projet de RAPPORT - (2002/2269(INI))- soumis au Parlement européen par la Commission de la culture, de la jeunesse, de l'éducation, des médias et des sports - Rapporteur: Mme Christa Prets

25 septembre 2003

Dans cette dernière version du Rapport PRETS sur la diversité culturelle qui a été discuté au Parlement européen le 4 novembre dernier, la Commission considère la diversité culturelle «comme un moyen de soutenir et de développer la culture locale et les politiques culturelles, de s'ouvrir à d'autres cultures et de protéger les institutions et les travaux indigènes et nationaux». Elle invite l'Union à ne pas traiter les biens culturels comme de simples marchandises ou biens de consommation, de même qu'à s'efforcer activement de faire reconnaître la nature et le statut particulier de la culture dans le cadre de l'AGCS et à engager des négociations multilatérales en vue d'élargir le forum des pays qui soutiennent cette action. Elle demande notamment à l'Union de souligner, dans le contexte de l'OMC, que «le commerce doit favoriser le développement durable, et que l'identité culturelle doit être considérée à cet égard comme une valeur partagée, et non comme un obstacle à la liberté du commerce». Elle juge souhaitable pour préserver et promouvoir la diversité culturelle de renforcer l'engagement de l'UE dans des forums multilatéraux. A cet égard, elle demande que la Commission européenne joue un rôle actif à la Conférence générale de l'UNESCO, notamment pour ce qui est des discussions exploratoires concernant l'élaboration d'un instrument normatif international sur la diversité culturelle, ainsi que sa volonté d'associer la société civile à ce processus. (Disponible également en français, en anglais et en espagnol)

- <http://www.europarl.eu.int/meetdocs/committees/cult/20031104/508070fr.pdf> 
- <http://www.europarl.eu.int/meetdocs/committees/cult/20031104/508070en.pdf> 
- <http://www.europarl.eu.int/meetdocs/committees/cult/20031104/508070es.pdf> 

Haut de la page 

## Autres actualités d'intérêt

### Un monde "uniculturel" est voué à la mort

M. ABLASSÉ OUEDRAOGO, ancien ministre des Affaires étrangères du Burkina Faso, ex-directeur général adjoint de l'OMC, chargé du dossier de la diversité culturelle auprès du secrétaire général de la Francophonie

L'Express, édition du 30 octobre 2003 - 2003/10/30

Dans cette entrevue accordée à l'Express, M. Ouedraogo déclare qu'il ne veut pas «de marchandisation des produits culturels, comme c'est le cas pour les produits dont traite l'OMC, car tous les pays ne disposent pas des mêmes moyens dans le contexte d'une libéralisation du commerce. Il faut donner à chacun les moyens de préserver sa

richesse culturelle. Un monde qui se réduit à une seule culture est un monde voué à la mort». Cela suppose en effet un cadre contraignant et, à cet égard, l'UNESCO s'est notamment donné deux ans pour définir de nouvelles règles susceptibles de préserver la diversité culturelle. M. Ouedraogo demande toutefois de «rester vigilant sur le contenu de ce projet pour ne pas se retrouver avec une convention vidée de sa substance». (Disponible en français seulement)

- <http://www.lexpress.fr/express/formatimp/imprime.asp?idarticle=410027&ref=http://www.lexpress.fr/express/info/monde/dossier/francophonie/c>

Haut de la page 

## **Diversité culturelle : les ministres de la culture du conseil européen se sentent concernés et responsables de la protection et la promotion de la culture et du patrimoine culturel**

ER-BUQUICCHIO, Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe Opatija, le 20 octobre 2003 - 2003/10/20

Mme de Boer-Buquicchio a saisi l'occasion de la Conférence des ministres européens responsables des Affaires culturelles pour souligner le nouveau rôle et les nouvelles responsabilités des ministres européens de la Culture qu'elle considère comme des «agents de changement qui doivent engager le dialogue interculturel et favoriser activement la diversité culturelle». En effet, déclare-t-elle, «dans nos sociétés multiculturelles et un environnement culturel qui ne cesse de se mondialiser, il est demandé aux ministres de la Culture : de défendre les valeurs favorisant la tolérance, le respect, la compréhension et la coexistence pacifique; de promouvoir l'identité et la diversité culturelles; de favoriser la connaissance mutuelle des cultures pour contribuer à susciter des attitudes positives et à supprimer les stéréotypes négatifs. (Disponible en français seulement)

- <http://www.coe.int/T/F/Communication%5Fet%5FRecherche/Presse/Ev%E9nements/5%2>

Haut de la page 

## **La diversité culturelle est une richesse et une ressource pour le développement durable**

Mme MARIE -FRÉDÉRIQUE BERGEAUD, adjointe au Chef du département des Affaires Internationales - Ministère de la Culture et de la Communication de la France

Opatija, 21 octobre 2003 - 2003/10/21

Mme Bergeaud soutient que «l'un des enjeux de la défense de la diversité culturelle est de permettre le libre dialogue entre les cultures. Aussi, chacune des formes de culture doit-elle pouvoir conserver sa spécificité, non pas dans un repli à l'intérieur de frontières mais bien dans une volonté d'échange entre des cultures distinctes, complémentaires et généreuses». Selon elle, «la communication, l'information et les médias doivent être partie prenante dans ce travail de promotion de la diversité culturelle compte tenu de leur impact et de leur audience». À ce titre, déclare-t-elle, «il relève clairement de la responsabilité des États d'assurer la sauvegarde, la promotion de nos spécificités culturelles, et le dialogue entre les cultures». (Disponible en français seulement)

- <http://www.coe.int/T/F/Communication%5Fet%5FRecherche/Presse/Ev%E9nements/5%2>

Haut de la page 

